

# moteur

Le magazine des Coopératives d'Activités  
et d'Emploi® des Côtes-d'Armor



« L'entreprise  
en partage »

## édito

### La fin du salariat est-elle inéluctable ?

Le salariat a pris son essor au moment de la révolution industrielle et a prospéré, dans notre société, jusqu'à la fin des « Trente Glorieuses ». Il a commencé à être mis à mal dans les années 1980 avec le déclin de l'emploi au profit de la notion d'activité et la désindustrialisation de notre pays. Cette libéralisation et le développement des revenus liés à la multiactivité (cumuler plusieurs sources de revenus) sont inéluctables, si l'on en croit Jean-Pierre Gaudard, rédacteur en chef de « l'Usine Nouvelle » et auteur de « La fin du salariat » (François Bourin Editeur).

L'auto-entrepreneuriat est exemplaire de cette évolution.

Ce mouvement s'accompagnera d'un accroissement des inégalités devant ce droit fondamental, le droit au travail. Les personnes qui ne font pas partie de ce que l'auteur nomme la « classe créative » (consultants, communicants, créateurs, formateurs...) qui, elles, arriveront toujours plus ou moins à se vendre, risquent fort d'être « laissées pour compte ». Les Coopératives d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor, au service de leur territoire et dans le cadre de leur mission d'intérêt général, devront aussi accompagner celles et ceux qui auront le plus de difficultés à entrer dans cette nouvelle donne.

Dans le même temps, au-delà du test de l'activité, les CAE continueront à concrétiser une nouvelle forme d'entreprise, l'entreprise partagée, dans laquelle multiactivité, ouverture et solidarité permettent le développement de chacun et feront la réussite du collectif.

Le dossier de ce numéro de Moteur, à travers témoignages et réalisations esquisse le portrait de ce projet collectif que la loi à paraître sur l'Economie Sociale et Solidaire devrait saluer en consacrant officiellement les Coopératives d'Activités et d'Emploi.

## Travailler pour soi, réussir ensemble !

Entretien avec Félicie Domène, Présidente du réseau Coopérer Pour Entreprendre qui regroupe 68 CAE en France. La gérante des CAE du Tarn, Régate et Régabât, s'est vue confier la présidence du réseau en 2010.



### Félicie, notre dossier porte sur les CAE « Entreprises partagées ». Concrètement, pour toi, cela veut dire quoi ?

Au-delà de l'aspect juridique (Scop), la notion d'entreprise partagée prend tout son sens sur le terrain des affaires. Travailler pour soi, réussir ensemble, résume l'esprit de ces entreprises où le développement d'un projet individuel est allié à une démarche collective et durable pour bâtir un cadre de travail commun. Le collectif se révèle un levier d'affaires. Entreprendre dans une CAE favorise l'émergence de synergies, tout en conservant une autonomie dans son travail. Pour répondre à des demandes globales de clients, ou des chantiers qui nécessitent de constituer une équipe, les entrepreneurs associent leurs compétences variées, ce qu'ils ne peuvent pas faire s'ils sont isolés.

### Quel sera le profil des CAE à l'horizon de 2020 ?

Les CAE en 2020 seront des lieux reconnus en responsabilité sociétale des entreprises\* portant en leur sein des espaces d'apprentissage en situation, de l'entrepreneuriat, de l'entreprise collective et de la coopération, accessibles pour tous partout en France et exportées comme un modèle d'innovation sociale dans les autres pays soucieux d'un avenir plus humain.

\*Régate et Régabât ont fait évaluer leur démarche RSE selon la norme ISO 26000. Elles deviennent ainsi les deux premières Coopératives d'Activités et d'Emploi ISO 26000 en France.

## Une entreprise co-construite

© Yves MONTEIL



Extrait du point de vue d'Hervé GOUIL, ancien directeur de l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest, créateur du cabinet de développement coopératif Anakena et auteur du livre « Réapprendre à Coopérer » (Editions Yves Michel).

S'il est délicat de parler d'entreprise partagée pour les CAE, ce n'est pas pour minimiser la générosité de la démarche, c'est que l'expérience des Coopératives d'Activités et d'Emploi bouleverse radicalement la conception même de l'entreprise.

Le statut coopératif traduit la volonté de mutualisation de moyens et de création de liens. Il ouvre à tous les entrepreneurs la capacité d'implication, d'initiative et de participation à la gestion commune. Mais ceux-ci doivent saisir que l'on ne partage pas comme dans une autre entreprise, car l'on s'interdit justement de tout partager. Partager au sens premier, c'est diviser en parts.

Une coopérative est d'abord une entreprise, un projet, un processus vivant, qui s'adosse à un statut juridique mais se transmet sans se laisser réduire à l'état d'un objet négociable. Ainsi, les moyens constitués pour ce projet, plus qu'être partagés, vont être offerts aux nouveaux arrivants, aux nouvelles générations. Progressivement, les coopérateurs assument solidairement la responsabilité de l'entreprise commune, sans en revendiquer la propriété. Le don qu'ils ont reçu les engage à donner à leur tour.

Mais, alors que les salariés de la plupart des SCOP partagent une même offre, c'est-à-dire ont en commun un projet spécifique de production, les membres d'une CAE partagent le fait même d'entreprendre, au-delà de la forme des propositions que leurs compétences et leurs désirs façonnent.

L'article complet est consultable sur le site internet des CAE 22 (rubrique « Les actualités ») : [www.cae22.coop](http://www.cae22.coop)



# Mutualiser pour avancer

De son parcours au cœur du monde coopératif, Elisabeth Bost a tiré un livre, « Aux Entrepreneurs Associés » (éditions Repas), un mode d'emploi tout autant qu'un manifeste pour le statut d'entrepreneur-salarié, une histoire récente mais pourtant déjà riche de solutions, mais aussi de questions. Alors, où en est-on ?

Dans un contexte où le concept même de travail est souvent associé aux notions de stress, d'incertitude, voire de manque de considération, nombre de salariés aspirent à ce fameux « autre chose ». L'indépendance serait donc la solution idoine à ces nouveaux besoins sociaux non satisfaits. Elisabeth Bost opte pour le contre-pied : « Tout le monde s' imagine entrepreneur. Dans une ambiance de libéralisme à tout crin, le " patron " est vu comme le stade ultime de la réussite personnelle et professionnelle. C'est le problème. D'une, tout le monde ne pourra ou ne saura pas devenir entrepreneur ; de deux, on mélange souvent individualisme et autonomie. L'accès à l'autonomie, qui reste l'un de nos objectifs prioritaires, ne peut se faire tout seul dans son coin. A mon sens, l'entreprise, c'est avant tout une aventure collective. »

Ecoute, solidarité, partage... L'idée ainsi théorisée fait rêver. Mais alors pourquoi le modèle n'essaime-t'il pas davantage ? « Le problème est que les pays dits " développés ", à la différence de l'Amérique Latine par exemple, manquent de cette culture collective et cloisonnent fortement les activités économiques. Les CAE s'inscrivent hors de ce cadre. Elles sont ouvertes à chacun, peu importe qui il soit et d'où il vienne, seule la viabilité du projet compte. Cela peut être difficile à appréhender pour qui fonde sa réflexion sur le modèle capitalistique classique. »

Elisabeth Bost milite pour une mutualisation pleine et entière de l'activité comme une des clés du progrès social, un mode de fonctionnement et de gouvernance solidaire et pérenne qui irait jusqu'au partage du risque. Seulement, les faits sont tenaces. A l'heure de créer son entreprise, plus d'un porteur de projet sur deux fait ainsi le choix de l'auto-entreprise\*. « Nous militons au jour le jour pour un changement profond des mentalités. Cela prend du temps. Battons en brèche cet écueil de la méconnaissance ! Cela peut passer par la base, par l'éducation. C'est le sens de la démarche que nous menons en partenariat avec l'Université de Marne-la-Vallée au sein d'une chaire dédiée à l'ESS. Mais pourquoi ne pas aller plus loin et introduire ce volet économique dans les enseignements dispensés au lycée ? L'histoire des CAE est certes récente, mais celle du mouvement mutualiste est séculaire\*\*. Nous sommes le produit de toute cette tradition ; il faut le revendiquer et l'expliquer. »



\* Source INSEE – Novembre 2012. 270 358 auto-entrepreneurs pour 505 776 créations d'entreprises.

\*\* A lire aussi (conseil d'Elisabeth Bost) : La République coopérative, par Jean-François Draperi Coll. Droit et économie sociale et solidaire, Darcier, 328 p., 2012, 30 euros

## Les Coopératives d'Activités et d'Emploi s'ouvrent vers l'Europe !



france (manche channel) england  
interreg

Avant-Premières s'engage dans un projet Interreg, intitulé « Design creative » en partenariat avec WSX Entreprises, agence de développement économique basée dans la région du Hampshire à côté de Portsmouth. Dédié aux petites entreprises de communication et de la création (artistique, artisanat d'art), « Design creative » vise à créer des liens entre entreprises des deux régions.

## Les CAE costarmoricaines, bouillon de culture ?

La bonne idée ne vient généralement pas d'une seule personne. L'innovation ne se crée pas *ex nihilo*. La concrétisation d'un projet est le plus souvent affaire collective. Depuis des années, au sein des CAE, se côtoient, se frottent, se confrontent des idées et des projets d'activités, portés par les entrepreneurs et les accompagnateurs. De ce brassage sont déjà nés des projets collectifs. Certains ont abouti comme le Diplôme d'Université de Créateur d'Activité, mention Économie Sociale et Solidaire, en partenariat avec l'IUT de Saint-Brieuc, d'autres ne se sont pas concrétisés, comme le projet de maison d'édition et d'autres encore, dans la formation, l'économie numérique, l'habitat, l'économie sociale, la culture..., sont en projet et devraient éclore dans les mois qui viennent. Le collectif permet l'ambition. Avant-Premières compte aujourd'hui 18 associés dont 11 entrepreneurs-salariés associés. Ensemble, nous sommes décidés à développer les activités de chacun mais aussi à soutenir l'avènement de projets collectifs... A suivre donc !

## La coop d'emploi : « Autonomie, liberté, fantaisie »

Yvette et Thierry sont entrepreneurs-salariés associés de la coopérative. La secrétaire commerciale et administrative pour les TPE et PME et l'agencier d'intérieur reviennent sur leurs parcours d'entrepreneurs « en collectif ». Rencontre.

En 2008 et 2009, leurs chemins professionnels les ont conduits à la coopérative Avant-Premières « par insatisfaction du monde de l'entreprise classique », signifie Yvette, à la recherche d'autonomie et de liberté et « séduite par l'esprit et les valeurs portées par la coop ». Pour Thierry, c'est un hasard : « J'étais en conversion professionnelle, la coopérative a été un passage, un accès « homéopathe » à l'entrepreneuriat ». Tous les deux apprécient le confort d'être entourés, la richesse d'une équipe de permanents et d'entrepreneurs avec lesquels ils partagent les réussites et les difficultés.

### Liberté de parole

A la sortie de l'accompagnement dans la coopérative d'activités où ils ont fait leurs premières armes d'entrepreneurs, est venue l'heure du choix : créer leur propre structure ou entrer en coopérative d'emploi. « Je n'avais pas envie d'abandonner ce qui marchait bien, témoigne Yvette. Par

rapport à une entreprise classique, la parole est plus libre et il y a une confiance en la créativité des autres ». L'écho est identique chez Thierry : « Je voulais prolonger l'aventure, conserver ce réseau d'entrepreneurs, préserver la notion de plaisir dans le travail, tous ces ingrédients qui font ma réussite ». Partage, écoute, bienveillance... les maîtres-mots de « ce quelque chose qui nous porte et qui nous est commun ».

### Enrichissement permanent

Alors, ils ont « enfoncé le clou du collectif et du coopératif » et sont devenus associés d'Avant-Premières en entrant en coopérative d'emploi. Thierry a même contribué à créer la structure : « C'est passionnant de poser les bases d'un nouveau schéma d'entreprise que l'on va vivre ». Rentabilité, charges, marchés... ne sont pas entrevus ici comme « un challenge permanent, explique Thierry. Le but est de progresser au rythme que chacun a

choisi, sans jugement de valeur et en laissant place à la fantaisie ». Une vie d'entrepreneurs qu'ils n'auraient pas vécue même en créant leurs structures : « En participant à la gestion de la coopérative, je participe à des activités et à des réflexions qui vont au-delà de mon champ de compétences. C'est un enrichissement permanent ».



La coopérative d'emploi permet aux entrepreneurs-salariés, qui ont validé le test de leur projet et pérennisé leur entreprise, d'exercer durablement leur activité au sein de la CAE. Ils deviennent alors entrepreneurs-salariés-associés.

## LTA : nouvelles technologies et économie sociale

Echanges avec Joël Lejeune, président de Lannion-Trégor Agglomération depuis 2008.

### Quelle serait la véritable force économique du tissu lannionais ?

Continuons à nous appuyer sur notre filière d'excellence, celle des télécommunications, pour bâtir une offre de services de pointe qui nous donnera un avantage concurrentiel. Maintenant, à trop se spécialiser, nous nous exposons forcément, les récents événements chez Alcatel-

Lucent le démontrent. C'est pourquoi nous nous devons de contourner ce travers par l'innovation, mais aussi par la diversification. Il s'agit de favoriser l'émergence de secteurs d'activité en lien étroit avec les potentialités et réalités locales. Filière bois, agriculture raisonnée, tourisme... L'économie lannionaise doit être faite à la fois d'innovation mais aussi de « bon sens », de pragmatisme.

### Comment l'agglomération peut-elle alors agir concrètement ?

Notre rôle premier est de créer les « bonnes conditions » pour une activité économique sereine. Cela passe tout d'abord par la mise à disposition de foncier et de locaux adaptés. Puis vient le financement de structures que j'assimilerai à notre « bras armé » en terme économique (Adit, Adess, Clubs d'entrepreneurs...). Nous créons également des dispositifs spécifiques comme le

concours Durabili-Ty, dans le domaine de l'écoconstruction.

### Un mot sur l'Economie Sociale et Solidaire ?

Désormais, via la clause sociale des marchés publics, l'Agglomération passe commande de prestations à des entreprises émanant de l'ESS. Des subventions sont aussi versées aux partenaires tels que l'ADIE ou Action Carrière Emploi qui œuvrent dans le même esprit. Autre projet phare, le futur hôtel d'entreprises dédié à l'ESS, vient d'être porté sur les fonds baptismaux en partenariat avec l'ADESS. Il faut soutenir ce secteur qui favorise l'émergence de nouvelles formes d'entreprises. Quand j'assiste aux comités de pilotage d'Avant-Premières, je peux ressentir cette fraîcheur dans le désir d'entreprendre, cette inventivité, cet enthousiasme. Ça fait du bien.



## De l'idée d'activité à l'entrepreneuriat partagé, un parcours balisé dans les CAE 22



De gauche à droite : Alain Dejour est entrepreneur-salarié-associé de la coopérative d'emploi et exerce une activité dans le domaine de la formation et des technologies de l'information. Sandrine Delourme, consultante et formatrice en ressources humaines est entrepreneure-salariée de la coopérative d'activités. Sophie Le Touzé, animatrice théâtre et Johann Jeudy, couvreur-zingueur, viennent de démarrer en coopérative d'activités après avoir suivi le parcours de formation en coopérative de projets.

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor sont des fusées à trois étages.

Le premier, facultatif, la **coopérative de projets**, offre un temps d'émergence qui permet de vérifier la pertinence d'une idée d'activité et d'en consolider les fondations. Elle s'adresse à des personnes qui n'ont pas abouti leur réflexion sur l'activité qu'elles souhaitent développer.

L'objectif des dix-sept ateliers (sur trois mois) qui ponctuent la coopérative de projets, est de guider ces personnes sur la manière de formaliser une idée en projet. Les porteurs travaillent en groupe, confrontent leurs idées et co-construisent leurs projets. A l'issue de cette construction, ils formulent une hypothèse d'activité qui peut être testée dans la coopérative d'activités, deuxième étape du parcours.

La **coopérative d'activités** accompagne des personnes (passées par la coop de projets ou pas) dans leur professionnalisation au métier d'entrepreneur. Ces entrepreneurs lancent concrètement leur activité sur le marché et mettent en pratique, sur le terrain, les conseils partagés lors d'un programme d'ateliers qui allie marketing, gestion et organisation. Ces rencontres collectives sont des accélérateurs de la mise en œuvre et du développement des activités. Le suivi individuel permet un accompagnement de proximité. Les entrepreneurs bénéficient d'un espace test sécurisant pour vérifier le potentiel de leur projet et s'affirmer en tant qu'entrepreneur à part entière.

Enfin, à l'issue du parcours, au maximum au bout de trois ans et au minimum après dix-huit mois dans la CAE, l'entrepreneur qui a validé son projet et l'a développé de manière pérenne peut demander à devenir associé de la CAE. Il fait son entrée dans la **coopérative d'emploi**, mutualise des services dédiés avec les autres associés et développe synergie et réseaux. La coopérative d'emploi est l'aboutissement d'une démarche progressive d'appartenance à la CAE qui traduit, au-delà de la conduite de sa propre activité, le souhait de participer au fonctionnement et au développement d'une entreprise partagée.

La vocation des CAE est triple : permettre aux personnes ayant une idée d'en vérifier la faisabilité, outiller le porteur de projet pour qu'il démarre dans les meilleures conditions possibles et enfin, démontrer qu'une nouvelle forme d'entrepreneuriat efficace et pérenne est possible.

## Les ateliers à la carte : le centre de formation permanente des CAE

Comprendre les mécanismes des marchés publics, maîtriser la réglementation de la formation professionnelle, apprendre à réaliser ses outils de communication, savoir gérer ses stocks, optimiser l'utilisation des outils informatiques, tout au long de son parcours l'entrepreneur-salarié peut ressentir le besoin de se former sur des compétences transversales ou techniques inhérentes à son métier d'entrepreneur. C'est pourquoi, en complément des ateliers mis en place à l'entrée dans la coopérative, les CAE proposent tous les semestres une offre de formation « à la carte », autour de thématiques comptables, de gestion, d'organisation, de développement d'activité ou de développement personnel. L'entrepreneur-salarié y participe selon son besoin ou le stade d'avancement de son activité. Ces rencontres offrent des temps d'échanges, d'apports théoriques et de confrontations d'expériences. Animés par les permanents ou le plus souvent par des entrepreneurs-salariés, ces ateliers traduisent bien les mutualisations de compétences possibles au sein d'une CAE.



Le programme des ateliers est consultable sur le site internet des CAE 22 (rubrique « L'agenda ») : [www.cae22.coop](http://www.cae22.coop)

### L'accompagnement en chiffres

**151** entrepreneurs ont été accompagnés par les Coopératives d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor en 2012.

**56** entrepreneurs-salariés ont quitté les coopératives d'activités en 2012 : **66 %** ont créé leur entreprise, retrouvé un emploi ou sont devenus associés de la coopérative d'emploi.

**3200** heures d'accompagnement collectif ont été assurées dans l'année.

## Les CAE 22 s'habillent d'une nouvelle identité graphique

Les CAE costarmoricaines font peau neuve et se dotent d'une identité graphique commune. Le nouvel univers graphique affirme désormais Avant-Premières et Bâti-Premières au sein d'une même entité « Coopératives d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor ». Conçue par Laure Chrétien et Sabrina Morisson, toutes deux graphistes au sein d'Avant-Premières, la charte exprime l'essence des CAE. « *Le logo en forme d'éventail évoque le dynamisme des coopératives, leur souplesse et leur capacité à évoluer dans leur environnement. La forme est commune aux deux structures, mais chacune se voit revêtue d'un nuancier qui lui est propre. Ces choix graphiques marquent ainsi les valeurs partagées entre tous, tout en tenant compte des spécificités de chacun* ». Suite à un appel à projet lancé auprès de graphistes et agences de communication du département, la proposition de Laure et Sabrina a été retenue parmi la dizaine de candidatures reçues.



## Les coopératives accueillent les coworkers

Avant-Premières et Bâti-Premières soutiennent les nouvelles pratiques de travail partagé et coopératif. Preuve en est, l'accueil de plusieurs journées de coworking dans leurs locaux. Animées par Ludovic Arnold, entrepreneur-salarié et membre de l'association Kreizenn Dafar, créatrice de La Matrice, ces journées de coworking permettent « *de proposer un lieu de travail ouvert à tous et plus particulièrement aux travailleurs isolés : créateurs d'entreprise, indépendants, télétravailleurs...* », tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas travailler à la maison pour des raisons d'espace ou de contraintes familiales. En plus de trouver un accueil chaleureux, un accès Internet et du café chaud, les coworkers créent du réseau entre eux pour sortir de leur isolement et échanger leurs expériences. Le tout se fait dans une ambiance studieuse mais aussi conviviale et collaborative.

[www.la-matrice.org](http://www.la-matrice.org)



En octobre 2013, La Matrice et les CAE 22 s'associent, avec le concours de Saint-Brieuc Agglomération, pour proposer une journée de conférences et ateliers sur le thème de la création d'activité dans l'économie numérique.

## Le défi de Bâti-Premières

Yann Goasguen a intégré Bâti-Premières au poste de responsable technique. Sa formation d'ingénieur et son parcours professionnel, responsable de bureau d'études, de travaux et gérant d'une entreprise de construction ossature bois, alliés à l'intérêt de Yann pour le développement durable lui confèrent la capacité à accompagner les entrepreneurs et à projeter la coopérative dans l'avenir. Bâti-Premières souhaite devenir un acteur du bâtiment durable et de l'habitat partagé dans le département. Des projets sont d'ores et déjà à l'étude.



### Avant-Premières accueille de nouveaux associés

Six nouveaux associés ont rejoint récemment le Conseil d'Administration d'Avant-Premières : deux salariés permanents et quatre entrepreneurs. Avec dix-huit associés, la coopérative est à l'aube d'une nouvelle organisation qui devrait prendre forme au cours de l'année avec l'arrivée de nouveaux coopérateurs. Au-delà de 20 sociétaires, la SCOP SARL devra en effet se doter d'un conseil de surveillance ou passer en SA.

### Suivez les CAE sur la toile !

Les CAE se sont mises à l'ère du web communautaire. Déjà présentes sur Facebook, elles ont rejoint récemment la Twittosphère. Alimentés régulièrement par les coopératives et leurs entrepreneurs, ces réseaux sociaux, devenus incontournables, offrent un relais de communication et un espace d'échange.

### La ruche !

Profitant de la disponibilité de bureaux au-dessus des locaux des CAE, Avant-Premières et Bâti-Premières ont proposé à deux entrepreneurs de s'y installer. Ghislaine Liberos (formation) et Philippe Hervy (formation et dépannage en informatique) occupent donc ces locaux depuis fin 2012. L'association Relais Habitat 22 nous a également rejoint. Avec la mise à disposition de la salle de réunion pour des séances de coworking, l'espace prend des allures de ruche.



### Les entrepreneurs de Bâti-Premières privilégient l'écoconstruction

Valoriser le patrimoine ancien, respecter le bâtiment et son architecture, remettre au goût du jour des techniques anciennes, utiliser des matériaux sains et compatibles avec les matériaux d'origine... voici quelques critères d'une rénovation durable. Ce sont les orientations prises par les entrepreneurs-salariés de Bâti-Premières, pour développer leurs activités, à l'image de cette transformation en atelier d'une ancienne remise dans le centre historique de Dinan, réalisée par Bernard Levadoux : reprise des murs en maçonnerie pierre jointoyés en finition sable et chaux, choix d'une ossature bois en chêne massif et support d'un toit-terrasse, qui sera végétalisé ultérieurement.

#### Le pôle formation de la CCI 22 fait appel aux entrepreneurs-salariés pour animer ses formations

Sandrine Delourme, Thierry Audebet et Laurent Mazurier ont animé des formations auprès des entreprises ressortissantes de la CCI sur les thèmes des ressources humaines, du management et des marchés publics.

#### Cyrille Menguy accompagne la région Bretagne

Géomaticien en environnement, Cyrille a assisté les services du Conseil Régional afin d'encourager la mise en cohérence et le partage de données relatives au bocage breton. Au travers de la réalisation d'un guide méthodologique, de fiches techniques et de journées de sensibilisation qui se sont déroulées dans toute la Bretagne, quelques 250 acteurs de l'aménagement du territoire ont été impliqués.

#### Charpentiers sans frontières

Jérémy Brodbeck, charpentier traditionnel, a été invité à participer en mai à un chantier international de charpente à la main au château de Gaillon. Réunis par la DRAC de Haute-Normandie, quarante professionnels de la construction bois venant de sept pays ont partagé leurs savoirs afin d'œuvrer à la restauration de la charpente de la tour de la Sirène, classée monument historique.

#### Des entrepreneurs créent l'association Humanitudes

Née de la rencontre de plusieurs entrepreneurs et praticiens, Humanitudes a pour objectif de soutenir la réduction de toutes formes de violence, d'injustice et d'inégalité dans la société. L'association organisera notamment des conférences sur ces thématiques.



L'annuaire des entrepreneurs-salariés est consultable sur le site internet des CAE 22 (rubrique « Les acteurs ») : [www.cae22.coop](http://www.cae22.coop)

### Vous avez dit cantines ?

Sans doute connaissiez-vous La Matrice, lieu type Cantine Numérique ? Mais la Cantine Éphémère ? C'est la belle réalisation de Luc Louail, entrepreneur-salarié d'Avant-Premières. Le concept est simple et génial à la fois. A partir de containers aménagés, transportés par semi-remorques, Luc installe, à la demande, une cuisine professionnelle répondant à tous les critères d'hygiène, de sécurité et de praticité ainsi qu'une salle de restaurant « éphémère ». Tout est clé en main puisque Luc a constitué son équipe de cuisiniers et de serveurs. Idéale pour l'événementiel, la Cantine sera dès cet été sur les quais du Légué, sur la plage du Valais et bien d'autres lieux insolites encore. La cuisine sera raisonnée et fera appel, tant que faire se peut, aux producteurs locaux que connaît bien l'entrepreneur. L'investissement conséquent (containers, aménagement, décoration, matériels de cuisine et ameublement) devrait être rapidement amorti par la demande que suscite déjà la Cantine Éphémère. Le charisme de Luc fera le reste !



## Lancement de la deuxième promotion du DUCA...

Depuis janvier, treize étudiants de la deuxième promotion du Diplôme d'Université de Créateur d'Activité, mention Économie Sociale et Solidaire, planchent sur leur projet. Après une phase d'émergence, ils ont rejoint les bancs de l'IUT de Saint-Brieuc pour suivre la formation universitaire. En complément, Avant-Prémiers les accompagnent individuellement dans la conduite de leur projet.

## ...et remise des diplômes à la première promotion

Les huit étudiants lauréats de la première promotion du DUCA se sont vus remettre, en février, leur diplôme à l'IUT de Saint-Brieuc. Cette remise consacre une première promotion remarquable (80 % de réussite). Portés par les valeurs de la coopération, ils ont pour la plupart rejoint Avant-Prémiers pour mettre en œuvre leur projet à la suite de la formation universitaire. Bravo à eux !

En savoir plus sur le DUCA : [www.iutsb.univ-rennes1.fr](http://www.iutsb.univ-rennes1.fr)



## Les Coopératives Jeunesse de Service, ou comment créer son propre job d'été en collectif ?

Les Coopératives Jeunesse de Services (CJS) vont être expérimentées cet été en Bretagne. Imaginée au Québec dans les années 80, une CJS est un outil éducatif qui permet d'initier les jeunes au fonctionnement et à la gestion d'une entreprise collective. Elle rassemble une douzaine de jeunes, dès 14 ans, qui montent ensemble leur entreprise coopérative et proposent des prestations rémunérées aux particuliers, entreprises et collectivités (petits travaux d'entretien, de jardinage, gardiennage...). Accompagnés par deux animateurs, les jeunes construisent de A à Z leur projet. La CJS leur offre un lieu, des ressources, une formation et un soutien continu afin qu'ils puissent s'approprier le projet collectif. Un comité local composé d'entreprises, de collectivités, du pôle de l'économie sociale et solidaire et de la coopérative d'activités accompagne également le groupe. En Côtes-d'Armor, trois CJS sont en construction, à Quintin, Saint-Brieuc et Saint-Juvat. Les CAE seront présentes dans le dispositif pour apporter leur soutien juridique et comptable.



## Une ère nouvelle pour l'ESS ?



En créant un ministère de l'Économie Sociale et Solidaire dès son élection le Président Hollande a reconnu et salué le travail et les valeurs défendus par les acteurs de cette « autre manière de créer de la richesse ». Benoît Hamon, le Ministre en charge, a voulu une loi structurante pour l'ESS. Elle portera définition des entreprises de l'ESS, situera le rôle des composantes et proposera quelques novations, notamment une nouvelle forme de Scop « dite d'amorçage » et, aboutissement de quinze ans d'expérimentation (commencée chez Cap Service à Lyon), une définition et un cadre législatif pour les Coopératives d'Activités et d'Emploi.

En six mois d'allers et retours avec le groupe interministériel ad hoc, d'échanges riches et passionnés avec les administrations de l'Etat et sous l'impulsion bienveillante du Cabinet du Ministre, nous\* avons abouti à la rédaction d'un projet de loi qui devrait (si les législateurs votent la loi) apporter, certes quelques modifications au fonctionnement des CAE, mais surtout, une grande bouffée d'air (saluons ici notre ami gérant de Bâticréateurs44 qui, en octobre dernier, a fait les frais d'une législation inexistante).

Il s'agit du premier étage du plan de développement des CAE en France voulu par le Ministre. La deuxième étape sur laquelle notre réseau Coopérer Pour Entreprendre est déjà à pied d'œuvre, sous la conduite de sa Présidente, Félicie Domène, posera les conditions d'un développement équilibré des CAE. L'objectif est de multiplier par quatre, d'ici 2020, le nombre d'entrepreneurs partageant leur devenir professionnel au sein de ces entreprises partagées, avec la volonté réaffirmée de demeurer des champs du possible ouverts à tous, de continuer à innover socialement et à servir les territoires.

\* Groupe interministériel et représentants de la CGScop, du réseau Copéa et du réseau Coopérer pour Entreprendre

## Les CAE sont pleinement actrices de l'économie sur le territoire

Membres de la commission innovation de l'Agence de Développement Économique du Pays de Saint-Brieuc, les CAE participent très activement à la mise en place d'une sorte de « laboratoire » et « incubateur » d'innovations sociales. L'objectif, en associant les acteurs du développement économique, de l'ESS, de la formation supérieure et de la recherche et de l'emploi, est d'ouvrir de nouvelles pistes pour répondre aux besoins peu ou mal satisfaits sur le territoire et de les expérimenter. L'écosystème brochin ainsi créé est reconnu comme l'un des éléments « pilote » de la stratégie régionale conduite par Bretagne Développement Innovation.

COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI DES CÔTES-D'ARMOR

Nova Pôle – Bâtiment Penthivère - 2 rue de La Croix Lormel - 22190 PLÉRIN - 02 96 52 19 69  
contact@cae22.coop - www.cae22.coop

Comité de rédaction : Dominique BABILLOTTE, Sébastien COUZIC, Marie-Laure CHARLES, Laurence FALKENSTEIN, Vanessa PEDRON, Yann GOASGUEN, Sylvain COUANON

Photos : Joël BELLEC - Relecture : Francine MASSIE

Maquette - Impression : Imprimerie JACQ, Plérin

Avec le soutien financier du Fonds Social Européen, la DIRECCTE Bretagne, la DIRECCTE 22, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes-d'Armor, Lannion-Trégor Agglomération et Saint-Brieuc Agglomération.